

KVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes
XVIth Congress of the Conference of European Constitutional Courts
XVI. Kongress der Konferenz der Europäischen Verfassungsgerichte
XVI Конгресс Конференции европейских конституционных судов

DÉCISION n° II

Le Cercle des Présidents réuni à Vienne pour préparer le XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

décide à l'unanimité

de tenir le XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes du lundi 12 au mercredi 14 mai 2014 à Vienne (art. 9 ch. 2 lettre c et ch. 5 des statuts).

Le château impérial de Vienne (Hofburg) est choisi comme lieu du XVI^e Congrès.

Conformément aux demandes des Cours constitutionnelles de l'Espagne et de la République d'Italie, l'interprétation simultanée en espagnol et italien comme langues de travail officielles des réunions du XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes sera assurée aux frais de ces deux délégations, conformément à l'article 9 ch. 2 lettre c des statuts et à l'article 12 du règlement intérieur.

Vienne, le 10 septembre 2012

Prof. Gerhart Holzinger

Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Autriche